

Droit à l'image

Le club Judo Ju Jitsu Velaux prend des photos et des vidéos de ses adhérents dans le cadre de sa pratique sportive (entraînements, compétitions, animations). Ces photos peuvent être utilisées dans le cadre d'articles transmis à la presse locale, pour illustrer la page Facebook ou le groupe privé Facebook du club, ainsi que sur le compte Instagram du club.

Tout adhérent est susceptible d'être photographié dans le cadre des cours auquel il a librement adhéré, notamment pour les photos de groupe, les démonstrations techniques, les compétitions amicales ou non ; autant de situations qui sont une vitrine du club.

La publication ou la reproduction de photographies sur lesquelles une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que les images soient préjudiciables ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.

En vertu de ces dispositions, un accord doit ainsi être signé par la personne concernée (ou ses représentants légaux pour les mineurs) par ces photographies. Le document doit en outre faire apparaître les mentions permettant de faire référence aux photos concernées par l'autorisation et à l'utilisation qui en est faite.

L'autorisation est accordée par les licenciés et les parents de mineurs lors de l'inscription et est valable sans limite de temps.

Dans le cas où des personnes concernées souhaiteraient faire ôter des réseaux sociaux leur image, une demande devra être formulée par tout moyen écrit ayant valeur de preuve, les photos seront ôtées s'il s'agit de médias individuels ou floutés ou pixélisés s'il s'agit de médias collectifs. Les parutions dans les journaux locaux imprimés sont irréversibles. Pour les mineurs, la demande de retrait ou d'anonymisation sera effectuée par au moins un des deux parents.

En validant les conditions de ce document vous déclarez être suffisamment informés (dans le cas contraire vous devez vous renseigner par vos propres moyens avant de confirmer l'adhésion du judoka concerné). Vous vous engagez également à nous retourner signé le document que vous recevrez à l'issue de l'inscription. Le retour doit se faire sous huitaine après réception du dit document, par envoi dématérialisé ou en main propre.

Le Bureau du Judo Club.



Accord d'utilisation de l'image -- ADHÉRENT MINEUR --

Je, soussigné(e) :

- Mère
- Père
- Autre représentant légal

De :

(dans le cas d'un adhérent mineur, nom et prénom de l'enfant)

- donne mon accord pour que mon enfant puisse être pris en photo tant individuellement que collectivement lors de la pratique de son sport dans le cadre de l'entraînement et des démonstrations techniques pratiqués au Dojo ou lors des compétitions amicales ou non (au niveau local ou départemental).

En outre, j'autorise le fait que ces photographies puissent être publiées dans la presse locale ou sur les 2 supports type réseaux sociaux du club :

<https://www.facebook.com/judojujitsuvelauxofficiel>

<https://www.facebook.com/groups/judojujitsuvelauxofficiel>

<https://www.instagram.com/judojujitsuvelaux>.

Le but étant la promotion du club et le partage sur l'évolution des adhérents ; pour eux même et pour leur famille.

L'accord est valable sans limite de temps.

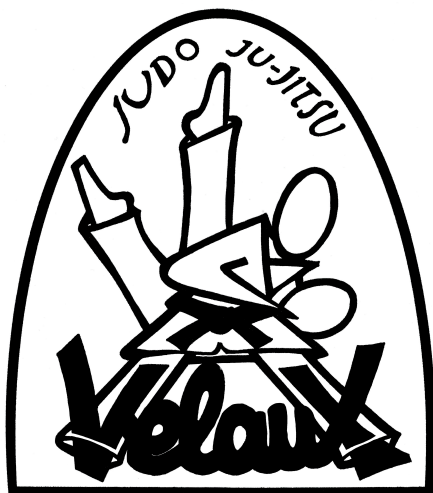
- n'autorise pas mon enfant à apparaître sur les photos du club. (je note que dans le cas de photos collectives la jurisprudence autorise un procédé de floutage ou de pixellisation visant à préserver l'anonymat)

(Cocher votre choix et rayer les mentions inutiles)

Signature du ou des représentants légaux (précédée de la mention "lu et approuvé") :

Le :à





Accord d'utilisation de l'image -- **ADHÉRENT MAJEUR** --

Je, soussigné(e) :

donne mon accord pour être pris en photo tant individuellement que collectivement lors de la pratique de mon sport dans le cadre de l'entraînement et des démonstrations techniques pratiqués au Dojo ou lors des compétitions amicales ou non (au niveau local ou départemental).

En outre, j'autorise le fait que ces photographies puissent être publiées dans la presse locale ou sur les 2 supports type réseaux sociaux du club :

<https://www.facebook.com/judojujitsuvelauxofficiel>

<https://www.facebook.com/groups/judojujitsuvelauxofficiel>

<https://www.instagram.com/judojujitsuvelaux>.

Le but étant la promotion du club et le partage sur l'évolution des adhérents.

L'accord est valable sans limite de temps.

ne donne pas mon accord pour apparaître sur les photos du club. (je note que dans le cas de photos collectives la jurisprudence autorise un procédé de floutage ou de pixellisation visant à préserver l'anonymat)

(Cocher votre choix et rayer les mentions inutiles)

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :

Le :à

